



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 265-1-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 265-2020 SUR LES MODALITÉS RELATIVES À L'USAGE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro no. 265-1-2020 modifiant le règlement numéro 265-2020 sur les modalités relatives à l'usage du centre communautaire.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Montcalm ce 15^e jour de septembre de l'an deux mille vingt.

Michael Doyle
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michael Doyle, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 septembre 2020, entre 9 h et 18 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de septembre 2020.

Michael Doyle
Directeur général et Secrétaire-trésorier